



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30

Mail : mairie-chevillonsurhuillard@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le 8 janvier 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire, à la mairie.

Absents non excusés : M. GIRBE, MME GARGOT, M. CHARPENTIER

Absent excusé :

MME PANNIER a été élue secrétaire de séance.

1/ OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT-VACANCES D'ÉTÉ 2024

Monsieur le Maire propose les dates d'ouverture du centre de loisirs sans hébergement pour les vacances d'été 2024 suivantes :

- *Du 08 juillet au 02 août 2024*

L'ensemble du Conseil Municipal accepte les dates proposées pour l'ouverture du centre de loisirs sans hébergement.

2/ CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DE CENTRE

Monsieur le Maire présente les candidatures reçues pour le poste de directeur du centre de loisirs sans hébergement pour l'été 2024 :

Du lundi 08 juillet au vendredi 02 août 2024:

**Mme ASSELINEAU Emilie*

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la candidature de Mme ASSELINEAU Emilie pour le poste de directeur du centre de loisirs pour le mois de juillet 2024.

3/ FETE DU VILLAGE - 29 JUIN 2024 - ARTISTES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la fête du village 2024 avec un repas organisé par les commerçants, un spectacle artistique et un feu d'artifice offerts par la commune.

Monsieur le Maire propose la compagnie « BEEZPROD » avec leur spectacle musical « JOKE » (musique vivante, chansons inédites, sketches, pour un montant de 1200 € TTC.

À la majorité, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition présentée par la compagnie « BEZZPROD ». Cette dépense sera inscrite en section de fonctionnement.

4/ TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE POUR ASSOCIATIONS HORS COMMUNE-REVISION

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent réviser les montants appliqués pour la location de la salle polyvalente aux associations hors commune.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'appliquer, à compter du 1^{er} mars 2024, les tarifs suivants pour les associations hors commune :

- *300 € pour le week-end sans cuisine*
- *380 € pour le week-end avec cuisine*
- *200 € pour une journée week-end*
- *250 € pour une journée week-end avec cuisine*

En semaine les tarifs restent inchangés.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

- *Il est fait un point sur les demandes de subventions qui ont été faites auprès de la Sous-Préfecture de Montargis et du Département du Loiret pour les opérations d'investissement 2024,*
- *Il est signalé que la mise à jour annuelle du document des actions réalisées par la commune en matière environnementale a été faite,*
- *Il est signalé qu'une demande d'autorisation de stationner pour un taxi a été demandée; cette dernière a été accordée par arrêté du Maire;*
- *Il a été signalé par un administré la vitesse excessive route de Chailly; le Département va prochainement mettre en place un système de comptage des véhicules et de contrôle de vitesse;*
- *Il est fait un compte-rendu des commissions affaires culturelles (recrutement d'une restauratrice à l'année au musée Girodet), transport (aides aux véloroutes, coût des bus en fonction de leur mode de fonctionnement..), urbanisme-foncier et habitat (réalisation d'un tableau regroupant tous les logements à caractère social du Montargois) de l'AME;*
- *Il est fait un compte-rendu de la commission SDIS sur la vérification de nos ERP (salle polyvalente),*
- *Il est indiqué que la station d'épuration du Migneret sera refaite dans les années à venir proches.*

FIN DE SEANCE